



N° OJ : 137

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Sports.- Asbl "Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre".- Subside spécifique : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 5.000,00 EUR à l'attention de l'asbl "Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre" pour l'événement « 24 heures vélo du Bois de la Cambre 2022 ».

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :